



## Information aux familles

Compte-tenu du calendrier de déconfinement par étapes, annoncé par le gouvernement, **les conservatoires devraient être autorisés à reprendre les enseignements en présentiel dès mercredi prochain 19 mai.**

**Si les modalités de réouverture venaient à être modifiées suite à la parution des décrets d'application, nous vous en informerons aussitôt.**

Cependant, nous avons bon espoir et pensons qu'il convient d'ores et déjà de se préparer à une réouverture des activités du conservatoire en présentiel selon le détail ci-dessous :

### Etape 1 : le 19 mai

- Couver-feu repoussé à 21 heures,
- Réouverture des conservatoires qui seront autorisés à reprendre les enseignements pour l'ensemble des publics (majeurs et mineurs) pour les cours individuels ou formation musicale, selon les calendriers définis avant le reconfinement (sauf indication contraire de l'enseignant),
- Pratique du chant lyrique en individuel autorisé pour les mineurs,

### Etape 2 : le 9 juin

- Couver-feu décalé à 23 heures.

### Etape 3 : le 30 juin

- Fin du couver-feu,
- Chant lyrique en pratique collective autorisé.

**Le protocole sanitaire (lavage des mains, port du masque, distanciation physique, circulation des flux) reste d'actualité dans tous les lieux d'enseignement de l'EDM.**